	DECISION D'ATTRIBUTION / INFRUCTUOSITE	Enregistrement Référence : DAMP-EN-P07-11 Version /Date Création: 1.0/ Décembre 2021 Page 1 sur 1

DECISION N° 0643/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 20 JUIL 2022

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU LOT 1 DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°062/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 26/04/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) COMPRESSEURS D'AIR A VIS POUR LES USINES D'EGRENAGE DE LA SODECOTON, EN DEUX LOTS.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;

Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil de la SODECOTON ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres International Ouvert N°062/22/AOIO/SDCC/CIPM du 26/04/2022 pour la fourniture de deux (02) compresseurs d'air a vis pour les usines d'égrenage de la SODECOTON, en deux lots;

Considérant La Lettre N°072/22/SDCC/CIPM du 14 Juin 2022 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

Considérant Le procès-verbal de négociation du 14 juillet 2022entre la SODECOTON et la société RW KING

DECIDE :

Article 1er : La Société ci-après est retenue comme adjudicataire d'une lettre- Commande relative à la consultation susmentionnée :

LOT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
1	RW KING	35 000 000	90 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Le Directeur Général,

SODECOTON DIRECTION GENERALE

PI

Pour le Directeur Général
et par délégation
Le Directeur des Affaires Génér.

Ampliations :

- *ARMP (pour publication)*
- *P/CIPM*
- *Affichage*
- *Archives*

	COMMUNIQUÉ D'ATTRIBUTION/ INFRUCTUOSITE	Enregistrement
		Référence : DAMP-EN-P07-19
		Version /Date Création: 1.0/ Juin 2022
		Page 1 sur 1

06432

COMMUNIQUE N° _____/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 20 JUIL 2022

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU LOT 1 DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°062/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 26/04/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) COMPRESSEURS D'AIR A VIS POUR LES USINES D'EGRENAGE DE LA SODECOTON, EN DEUX LOTS.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Les résultats d'attribution de la lettre-commande relative au lot 1 de l'Appel d'Offres International Ouvert N°062/22/AOIO/SDCC/CIPM du 26/04/2022 pour la fourniture de deux (02) compresseurs d'air a vis pour les usines d'égrenage de la SODECOTON, en deux lots se présentent ainsi qu'il suit :

LOT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
1	RW KING	35 000 000	90 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

Ledit attributaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent la diffusion du présent communiqué, à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua pour l'établissement de la lettre-commande correspondante.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, pour les motifs ci-après, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de :

Lot 1	SOUMISSIONNAIRE	MOTIFS	
		Montant FCFA	Classement
Fourniture d'un (01) compresseur d'air à vis capoté de 37 KW avec 01 sécheur	CAMCI	Eliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'évaluation des critères essentiels (note obtenue 60% < 80%)	
	CAMER NEGOCE & CONSULTING SARL	Eliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif aux spécifications techniques majeures (fiches techniques non conformes car non établies par le fabricant)	

Le Directeur Général,

Pour le Directeur Général
et par délégation
Le Directeur des Affaires Générales

SODECOTON DIRECTION GENERALE

Isidou Fernand
Directeur des Affaires Générales
SODECOTON

Ampliations :
- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC
- Affichage
- Archives

	NOTIFICATION D'ATTRIBUTION	Enregistrement
		Référence : DAMP-EN-P07-20
		Version /Date Création: 1.0/ Juin 2022
		Page 1 sur 1

N° 0643 3 /22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA Garoua, le 20 JUIN 2022

A

Monsieur le Directeur Général
de la Société RW KING

B.P : 4022 DOUALA

Objet : Notification d'attribution d'une lettre-commande relative à l'Appel d'Offres International Ouvert N°062/22/AOIO/SDCC/CIPM du 26/04/2022 (lot 1)

Monsieur le Directeur Général,

Votre société a été retenue, sur la base des données ci-après, comme attributaire d'une lettre-commande relative (lot 1) à l'Appel d'Offres International Ouvert N°062/22/AOIO/SDCC/CIPM du 26/04/2022 pour la fourniture de deux (02) compresseurs d'air a vis pour les usines d'égrenage de la SODECOTON, en deux lots :

- **Lot 1 : Fourniture d'un (01) compresseur d'air à vis capoté de 37 KW avec 01 sécheur**
- Montant TTC : **35 000 000 FCFA** ;
- Délai d'exécution : **90 jours,** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
- Lieu de livraison : **Magasin transit SODECOTON à Garoua II.**

En attendant la finalisation des formalités administratives liées à la conclusion de la lettre-commande y afférente, nous vous demandons de prendre, d'ores et déjà, les dispositions nécessaires pour que cette prestation soit exécutée dans le délai prévu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Général,

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN
SODECOTON
DIRECTION GENERALE

Pour le Directeur Général
et par délégation
Le Directeur des Affaires Générales

Sadou Fernand
Directeur des Affaires Générales
SODECOTON